

TRIER LES MATIÈRES

résiduelles

Afin de protéger l'environnement, nous devons apprendre à mieux **consommer**, à mieux **recupérer** nos matières résiduelles et à mieux gérer nos **matières organiques** grâce à des gestes simples que nous pouvons appliquer au quotidien.

Suivez la règle des 4 R et 1 C :



Refusez



Réduisez



Réutilisez



Recyclez



Compostez

résiduelles

Les ordures ménagères

La collecte des ordures ménagères est un service municipal offert aux citoyens. Les résidents de la MRC de La Matanie rassemblent leurs ordures dans les contenants autorisés. Les éboueurs passent ensuite dans les rues selon des journées déterminées pour ramasser ces ordures.

- Pour les ordures, on utilise un bac noir ou vert.
- Pour le recyclage, on utilise un bac bleu.
- Pour le compostage, on utilise un bac brun.

Saviez-vous que **97% du contenu** de votre sac poubelle devrait être recyclé ou valorisé ?

Voici quelques informations utiles à savoir :

tricycle-mrcvs.ca/97sac



Calendrier des collectes

Matane : www.environnementmatane.ca/environnement/matieres-residuelles/horaire-collectes.html

Règlements sur la gestion des matières résiduelles :
www.environnementmatane.ca/environnement/matieres-residuelles/reglementation.html

Autres municipalités :

Calendrier et règlements sur la gestion des matières :
www.environnementmatane.ca/environnement/matieres-residuelles/reglementation.html

Pour toute les matières résiduelles qui ne font pas l'objet de collectes municipales : **carte des points de dépôt répertoriés**

Application mobile

L'application mobile « Ça va où? » du Gouvernement du Québec permet de savoir avec exactitude où va chaque déchet.

Visitez l'adresse : www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/points-de-recuperation ou téléchargez simplement l'application mobile.

? Lexique des matières (définitions)



Matière recyclable

Matière pouvant être réintroduite dans le procédé de production dont elle est issue ou dans un procédé similaire utilisant le même type de matériau.



Matière recyclée

Matière ayant fait l'objet d'un recyclage et qui entre, en totalité ou en partie, dans la composition d'un produit neuf.



Matière organique

Fraction de matière vivante (matière végétale, matière animale ou microorganismes) pouvant se décomposer sous l'action de microorganismes.



Matière résiduelle

Tout résidu de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau ou produit ou, plus généralement, tout bien, meuble ou objet que le possesseur destine à l'abandon.



Quelle est la différence entre un déchet et une ordure ?

Les déchets englobent une variété de matériaux inutiles, tandis que les ordures se réfèrent spécifiquement aux déchets ménagers produits dans la vie quotidienne.



QU'EST-CE QUI VA DANS le bac bleu ?

Vous vous demandez quelles matières déposer dans votre bac de récupération ? Voici un aide-mémoire !

X Ne sont pas recyclables

Le papier d'emballage métallisé, le styromousse, le papier ciré, les couches, les canettes d'aérosols, les textiles, les essuie-tout, les mouchoirs et les objets constitués de différentes matières comme les cartables.

✓ Papier et carton

Ce qui va dans le bac bleu :

- Journaux, circulaires, catalogues, revues et magazines
- Feuilles de papier (même avec agrafe) et enveloppes
- Boîtes de céréales, d'aliments surgelés, de savon à lessive, de chaussures, tubes et rouleaux de cartons, etc.
- Boîtes de carton aplaties
- Verres à café en carton
- Chemises de classement
- Sacs de papier
- Annuaire
- Cartons de lait et de jus à pignon
- Contenants aseptiques (ex. : contenants de type Tetra Pak)
- Cartons d'œufs
- Sacs de papier brun d'épicerie
- Encarts promotionnels
- Factures
- Billets de loterie

La plupart des papiers et des cartons vont dans le bac de récupération. Pour éviter de contaminer les autres matières, il est important de ne pas récupérer le papier/carton qui est imbibé de gras ou souillé. Toutefois, si vous avez accès à une collecte des matières organiques, vous pouvez le déposer dans votre bac brun.

✓ Plastique rigide

Ce qui va dans le bac bleu :

- Bouteilles d'eau, de jus, de boisson, etc.
- Bouteilles d'huile et de vinaigre
- Bouteilles de savon à lessive et d'eau de javel
- Couvercles et bouchons (laissés sur les contenants)
- Pots de crème glacée, de margarine, de yogourt (les gros pots et uniquement les petits pots vendus à l'unité ou en paquet)
- Contenants et emballages de produits alimentaires (ex. : beurre d'arachide, mayonnaise)
- Contenants pour fraises, framboises, bleuets, etc.
- Contenants de produits de beauté, d'hygiène personnelle et d'entretien ménager
- Emballages transparents pour petits appareils électroniques
- Contenants d'œufs transparents
- Contenants pour plats « prêts à manger » (sauf ceux en styromousse)
- Contenants de produits de beauté, de santé et d'entretien ménagers



✓ Plastique souple

Ce qui va dans le bac bleu :

- Sacs d'emplètes
- Sacs à pain, à pâtisserie ou de produits alimentaires (propres et sans gras)
- Pellicule d'emballage des sacs de lait, de papier essuie-tout, de papier de toilette, etc.

Presque tous les contenants et emballages de plastique identifiés par les numéros 1, 2, 3, 4, 5 et 7 peuvent être déposés dans le bac de récupération. La plupart des municipalités acceptent également les sacs et pellicules. Petit truc : il faut faire un sac de sacs, c'est-à-dire, les regrouper dans un seul sac (transparent si possible, style sac à pain), noué, afin d'en faciliter le tri.

Les **sacs oxo-biodégradables ou compostables** ne sont **pas récupérables**.

Les contenants doivent être rincés à l'eau savonneuse avant de les déposer dans le bac bleu afin d'éviter la contamination des matières.

✓ Verre

Ce qui va dans le bac bleu :

- Bouteilles de vin, de jus, d'eau gazéifiée, etc.
- Bouteilles d'huile et de vinaigre
- Pots pour aliments et produits (pot de cornichons, de salsa, de sauce, etc.)

Les contenants et emballages de verre de toutes les formes et de toutes les couleurs vont dans le bac de récupération, et ce, avec ou sans étiquettes. S'ils portent la mention « Consignée Québec », ils doivent être retournés chez un détaillant (supermarché). Vous trouverez plus d'information à la dernière page de cette fiche.



✓ Métal

Ce qui va dans le bac bleu :

- Boîtes de conserve
- Couverts et bouchons
- Canettes et contenants d'aluminium ne portant pas la mention « Consignée Québec ». Les canettes consignées peuvent tout de même être déposées dans le bac bleu (voir la dernière page de cette fiche).
- Assiettes, contenants et papier d'aluminium (non souillés)

Les contenants et emballages d'acier et d'aluminium vont dans le bac de récupération, sauf les contenants aérosol.

Pour savoir comment en disposer adéquatement selon votre municipalité, **utilisez l'application mobile Ça va où? de RECYC-Québec (gratuit).**

L'écocentre

L'écocentre est un centre de récupération de matières résiduelles. Les résidents peuvent y apporter certains produits, matières et matériaux dont ils veulent se débarrasser. Ensuite, ces matières sont récupérées et recyclées afin que les matériaux qui les composent soient valorisés.

Coordonnées de l'écocentre de Matane

330, rue Yves-Bérubé
(à l'extrémité Ouest de la ville)
G4W 3M6

Téléphone : **418 562-5023**

Heures d'ouverture et autres informations :

www.environnementmatane.ca/environnement/accueil.html

Photo : Eddy Métivier



Matières que vous pouvez trier et apporter à l'écocentre :



Résidus de construction (réservé aux particuliers): bois, bois traité ou peinturé, palettes de bois* ;



Résidus métalliques : gros électroménagers, pièces de métal, cuivre, acier inoxydable, aluminium ;



Pneus : dimensionnés (moins de 48,5 pouces de diamètre) et déjantés. Les pneus de vélo sont également acceptés ;

X *Ne sont pas considérés comme du bois

Bois pourri, plancher flottant, MDF, mélamine, tentex, bois collé à d'autres matières (dessus de comptoir, plancher avec vinyle, etc.), bois enduit de colle, de ciment ou de goudron, bois avec grosse pièce de métal (grosse poignée, bordure de métal...)



Résidus verts : gazon et feuilles ensemble ou séparément ; végétaux tels qu'herbes, morceaux de pelouse avec terre, fleurs et branches d'arbres séparément. Les branches d'arbres doivent être débitées ou manipulables manuellement lors du déchargement ;

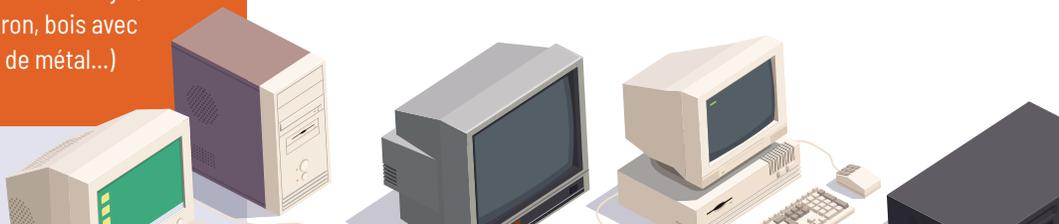


Matériaux secs (réservé aux particuliers): briques, béton (exempt de contamination), panneaux de gypse (gyproc), bardeaux d'asphalte (avec les clous seulement) ;



Résidus dangereux : peintures, huiles usées, contenants d'huile, antigel (dans un contenant fermé hermétiquement), filtres à l'huile, batteries de véhicules motorisés, bonbonnes de propane vides, piles rechargeables et non rechargeables, ampoules fluocompactes et tubes fluorescents, cartouches d'imprimante, aérosols et autres.

Aucun produit industriel n'est récupéré à l'écocentre ;





Appareils électroniques : ordinateurs, écrans, téléviseurs, lecteurs DVD et VHS, télécopieurs, serveurs, périphériques (claviers, souris, imprimantes, fils), téléphones cellulaires, consoles de jeux, GPS, etc.

Pour la liste complète des produits acceptés, visitez le site web suivant :

www.recyclerMElectroniques.ca/qc

En plus de l'écocentre, il existe d'autres lieux où aller porter vos appareils :

www.environnementmatane.ca/environnement/matiere/station-d-accueil-pour-appareil-electronique-portable/199.html



Matelas (à ressorts) et sommiers ;



Huile végétale d'origine domestique et **graisses à moteur** : dans des contenants bien fermés ;



Matières recyclables : papier, carton, verre, plastique, métal.



Autres matières récupérables

Plusieurs entreprises et organismes de la région de Matane récupèrent divers produits, désuets ou non.

La Ville de Matane présente sur son site web un outil intéressant permettant de bien trier l'ensemble des matières : **L'ABC du tri**. Il s'agit d'une excellente référence.

www.environnementmatane.ca/environnement



L'inauguration de la plateforme de compostage de la Ville de Matane en 2023.

Source : ici.radio-canada.ca

Le bac brun

Qu'est-ce qui va dans le bac brun ?

Vous vous demandez quelles matières déposer dans votre bac brun ? Voici un aide-mémoire !

❓ Pourquoi avoir instauré le bac brun dans La Matanie ?

Le bac brun est important, car il permet de réduire les déchets envoyés dans les sites d'enfouissement, de valoriser les matières organiques et de diminuer les polluants. C'est environ la moitié de notre poubelle à la maison qui est constituée de matières vivantes. Lorsque celles-ci se retrouvent dans un site d'enfouissement, elles prennent du temps pour se désintégrer complètement et produisent du méthane, un puissant gaz à effet de serre. Avec le bac brun, ces matières organiques sont valorisées. En effet, grâce au procédé naturel, les matières décomposées deviennent de la terre qui peut être utilisée pour augmenter la fertilité de la terre, éviter l'utilisation des engrais chimiques et réduire la production de méthane. Pour finir, le coût du traitement par compostage est plus faible que celui de l'enfouissement.



? Par où commencer ?

Voici quelques étapes.

Tout d'abord, il faut savoir que vous pouvez avoir un mini bac brun dans votre maison puis le vider dans le bac brun à l'extérieur. Normalement, les maisons, les immeubles de 6 logements et moins ayant déjà des bacs bleus et noirs de 240 litres ont reçu un bac brun.

Première étape

- Installer le mini bac de cuisine à l'endroit le plus pratique pour vous.

Deuxième étape

- Allez-y à votre rythme, commencez par les épluchures de légumes, le reste de fruits. Lorsque vous serez prêt par la suite, ajoutez vos restes de table.

Troisième étape

- Avant de mettre dans le mini bac, emballez les matières dans du papier journal pour absorber les liquides et éviter les odeurs.

COMPOST

↔ La différence entre le bac brun et le composteur

Le bac brun est un complément du composteur

domestique. En effet, le composteur domestique est un contenant que les particuliers peuvent avoir chez eux pour directement contrôler les matières organiques valorisées. En effet, le composteur domestique ne produit pas assez de chaleur pour décomposer les huiles et gras provenant, entre autres, de la viande animale, ce qui limite le type de déchets organiques qu'on peut y mettre.

Il existait déjà des composteurs domestiques sur le territoire avant l'arrivée du bac brun pour certains citoyens. Ainsi, les personnes qui faisaient déjà du compostage chez elles peuvent donc continuer à faire du compostage et ajouter le mini bac brun pour jeter les viandes, restes de repas et autres produits ne pouvant pas être déposés dans le composteur domestique.

🖱 Les informations vulgarisées dans cette fiche sont tirées du site du bac brun **lebacbrun.com** que vous pouvez consulter pour avoir plus de détails.



Le compost

Composteur domestique

La production de compost à domicile est simple et sans odeur. Il existe plusieurs types de composteurs domestiques vendus en magasin. On peut aussi en fabriquer à la maison.

Le compostage peut aussi se faire à l'intérieur à l'aide de vers à compost : c'est le vermicompostage!



✓ Que peut-on composter à la maison ?

- Mauvaises herbes fraîches
- Fruits
- Légumes
- Coquilles d'œufs
- Rognures de gazon
- Feuilles mortes
- Brindilles
- Foin et paille
- Pain
- Riz
- Pâtes alimentaires
- Marc de café
- Sachets de thé et tisane
- Papier journal (privilégier toutefois la récupération)
- Serviettes de papier
- Copeaux et sciure de bois

✗ Que doit-on éviter de composter ?

- Viande, poisson et os
- Cheveux et poils d'animaux
- Produits laitiers
- Graisses, huiles et sauces
- Mauvaises herbes montées en graines
- Feuilles de chêne, noyer et rhubarbe
- Excréments
- Cendres, chaux et briquettes de BBQ
- Contenu du sac de l'aspirateur

🍃 L'environnement vous intéresse ?

Environnement Matanie :

www.facebook.com/mrcdelamatanie

Suivez Unpointcinq ! **Unpointcinq** fait du journalisme de solutions en s'intéressant uniquement à **l'action climatique, ici au Québec.**

Site web : www.unpointcinq.ca

Autres sites intéressants :

Site web de RECYC-QUÉBEC :

www.recyc-quebec.gouv.qc.ca

Site web de l'Association québécoise Zéro Déchet (AQZD) :

www.aqzd.ca

Si vous souhaitez poser des gestes pour la protection de l'environnement, **joignez le groupe Citoyen.ne.s de La Matanie pour l'environnement.**

Sur Facebook : [@cce.matanie](https://www.facebook.com/cce.matanie)

La consigne au Québec

À partir du 1^{er} novembre 2023, toutes les canettes de boisson de 100 ml à 2 l sont consignées. De plus, ces contenants consignés passent au prix de 10 cents (0,10 \$). À l'exclusion de certaines bouteilles de verre déjà consignées de 500 ml et plus, qui sont consignées à 25 cents (0,25 \$). Toutefois, certaines bouteilles de bière portent **la mention « Consignée Québec »**.

À l'achat de l'un de ces produits, le consommateur paie automatiquement un montant supplémentaire par bouteille ou par canette (entre 0,10 \$ et 0,25 \$). Une fois vides, ces contenants peuvent être rapportés au détaillant où ils ont été achetés afin de se faire rembourser le montant de la consigne.

Il s'agit d'un programme qui incite les consommateurs à rapporter les contenants afin qu'ils soient recyclés.

Détails : consignaction.ca

Avec la participation financière de :



Une initiative du Service d'accueil des nouveaux arrivants de La Matanie (SANAM). Merci à Place aux Jeunes La Matanie, Mélanie Gagné - Créatrice de contenu, Caroline Turbide - Graphiste, la MRC de La Matanie et l'équipe internationale du Cégep de Matane pour leur précieuse collaboration, et à la Ville de Matane pour sa contribution humaine et financière. Les fiches du CLD de la région de Rivière-du-Loup et celles de la Ville de Québec nous ont servi d'inspiration.

Autres sources : Ville de Matane, RECYC-QUÉBEC, MRC de La Matanie

